



CONSEIL MUNICIPAL
du 12 JUILLET 2022

Liste des délibérations

SOMMAIRE

N° et date	Objet	Décision
Délibération n° 2022-4.1 examinée le 12/07/2022	Réalisation d'un emprunt	Approuvée à l'unanimité



Délibération n° 2022-4.1
Conseil municipal du 12 juillet 2022

Date de convocation : 06/07/2022
Date de publication : 13/07/2022

Classification : 7.3.1

OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 juillet 2022, s'est réuni le 12 juillet 2022 à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Cyrille LE CLEACH.

Nombre de conseillers en exercice	23	Etaient présents l'ensemble des conseillers en exercice, à l'exception de :
Nombre de conseillers présents	15	Yannick LE MOIGNE procuration à Loïc LE FUR
Nombre de conseillers votants	21	Sandrine HELOU procuration à Laurent GUICHAOUA
Secrétaire de séance : Bertrand COSSEC		Pascal LE LOC'H Christophe LE QUEAU procuration à Bertrand COSSEC Marine CHARLOT procuration à Cyrille LE CLEACH Bruno JULLIEN à Elisabeth LE COSSEC Laurence LE BERRE à Jean SCEBALT Stéphane PESNEL

Le débat d'orientation budgétaire présenté en Conseil municipal le 24 février 2022 prévoit un montant d'investissement prévisionnel de 12 612 500 € sur la période 2022-2028, pour partie financé par des emprunts à hauteur de 4 700 000 €.

Une consultation a été réalisée du 2 au 20 juin auprès de 6 établissements bancaires, afin d'obtenir un emprunt à taux fixe. Compte-tenu de l'évolution récente de la réglementation liée au taux d'usure, et de la conjoncture provoquant une augmentation significative et constante des taux directeurs, l'ensemble des offres reçues par la collectivité ont été des offres à taux variable.

La commission finances, ressources humaines et animation économique locale du 23 juin 2022 a pris acte de cette situation. Elle a décidé d'attendre que les établissements bancaires puissent à nouveau formuler des offres à taux fixes.

Or, la commune a reçu le 1^{er} juillet 2022 une proposition à taux fixe d'un établissement bancaire. Aussi, entre le 1^{er} et le 5 juillet, l'ensemble des banques consultées en juin ont été de nouveau sollicitées pour revoir leurs offres initiales. Seul le Crédit Mutuel de Bretagne propose une offre à taux fixe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre d'emprunt proposée par le Crédit Mutuel de Bretagne (ci-annexée), et tous les documents nécessaires suivant les caractéristiques suivantes

- Montant emprunté : 1 000 000 €
- Durée d'emprunt : 20 ans (240 mois)

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 029-212901656-20220712-D2022_4_1-DE

- Taux fixe de base : 2,3400 %
- Taux effectif global : 2,3515 %
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Amortissement du capital : linéaire
- Indemnités de remboursement anticipé : selon conditions générales
- Indemnités de passage du taux fixe à taux variable : néant
- Commission d'engagement / frais de dossier : 1 000 €

Pour extrait conforme

Le Maire,

Cyrille LE CLEACH

